

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018
PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GREMONVILLE, convoqué le seize février deux mil dix-huit, s'est réuni publiquement à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BEUZELIN, Maire.

Etaient présents : MM Beuzelin, Fouquier, Lecoufle, Danezan, Canchel, Castel, Wallerich, De Saint Tigny, Démottais, de Murat.

Etait Absente Excusée : Mme Auzou.

Etait Absent :

Pouvoir : Mme Auzou a donné pouvoir à Mr Beuzelin.

Secrétaire : Mr Canchel Sylvain.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur Daniel LECOUFLE informe le Conseil Municipal que le changement des plots du nouveau giratoire est à l'étude.
- Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le départ de Monsieur GOSSET & Madame DUCOUROY, locataires du logement situé 173 Place Micheline Ostermeyer, est reporté au 10 ou 15 mars 2018.

INDEMNITE DE REGISSEUR

- DL/2018/001 Suite à la mise en place du RIFSEEP, au 1^{er} janvier 2018, Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'indemnité de régisseur est maintenue et que celle-ci est incluse dans l'IFSE mensuelle de l'agent concerné.
Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable.

TRAVAUX DE VOIRIES

- DL/2018/002 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis concernant les travaux de voiries suivants :
- 1) **Parking du Cimetière** : Proposition établie par Monsieur Adrien JOUSSE, Géomètre à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville soit une somme de 16 418.50 € H.T (19 702.20 € T.T.C).

- 2) **Rue de Cotte-Cotte** : Proposition établie par COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE soit une somme de **61 469.00 € H.T (73 762.80 € T.T.C)**.
- 3) **Impasse de l'église** : Proposition établie par Monsieur Adrien JOUSSE, Géomètre à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville –Yerville soit une somme de **6 708.00 € H.T (8 049.60 € T.T.C)**
- 4) **Rue du Bois César** : Proposition établie par COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE soit une somme de **5 334.00 € H.T (6 400.80 € T.T.C)**
- 5) **Impasse des Mares** : Proposition établie par COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE soit une somme de **2 206.00 € H.T (2 647.20 € T.T.C)**

soit une somme totale de **92 135.50 € H.T (110 562.60 € T.T.C)**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et décide de solliciter une subvention auprès du Département.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en ce sens.

PARKING CIMETIERE

- DL/2018/003** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Monsieur Adrien JOUSSE, Géomètre à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville concernant l'aménagement d'un parking au cimetière avec une place de stationnement handicapé pour mise en accessibilité soit une somme de **16 418.50 € H.T (19 702.20 € T.T.C)**.

Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux et décident de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en ce sens.

CREATION DE PARKING AIRE DE CO VOITURAGE

- DL/2018/004** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par V3D CONCEPT concernant les travaux de création de parking aire de co voiturage soit une somme de **76 281.00 € H.T (91 537.20 € T.T.C)**.

L'aménagement de cette aire de co voiturage pourrait se faire sur un emplacement déjà étudié en 2015 avec possibilité d'aménager un parking situé le long de la RD 20 et de l'Impasse des Airelles. La présence d'un coffret transfo électrique pourrait également permettre l'aménagement d'une borne de recharge pour les voitures électriques.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il va se renseigner auprès du Département pour l'éventuelle prise en charge de ces travaux.

**TRAVAUX DE VOIRIE
RUE DE COTTE-COTTE**

DL/2018/005 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE concernant les travaux de voirie Rue de Cotte-Cotte soit une somme de **61 469.00 € H.T (73 762.80 € T.T.C)**.

Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux et décident de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en ce sens.

**TRAVAUX DE VOIRIES
RUE DU BOIS CESAR - IMPASSE DE L'EGLISE - IMPASSE DES MARES**

DL/2018/006 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis concernant les travaux de voiries suivants :

- 1) **Rue du Bois César** : Proposition établie par COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE soit une somme de **5 334.00 € H.T (6 400.80 € T.T.C)**
- 2) **Impasse de l'église** : Proposition établie par Monsieur Adrien JOUSSE, Géomètre à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville –Yerville soit une somme de **6 708.00 € H.T (8 049.60 € T.T.C)**
- 3) **Impasse des Mares** : Proposition établie par COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE soit une somme de **2 206.00 € H.T (2 647.20 € T.T.C)**

soit une somme totale de **14 248.00 € H.T (17 097.60 € T.T.C)**.

Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux et décident de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en ce sens.

**TRAVAUX DE VOIRIE
IMPASSE DES MARES**

DL/2018/007 Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à la dégradation de l'Impasse des Mares par les eaux de pluie et afin que la Commune puisse réaliser des travaux sur cette voirie, il convient de contacter le propriétaire, Monsieur ARNAUD

Landry, afin de négocier, l'acquisition pour l'euro symbolique, du chemin qui mène jusqu'au bout de la Mare.

Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable et charge Monsieur le Maire de la négociation.

Monsieur Daniel LECOUFLE suggère au Conseil Municipal d'informer tous les propriétaires de l'Impasse des Mares qu'ils pourront éventuellement profiter des prix chantier au moment de la réalisation des travaux de voirie Rue de Cotte-Cotte s'ils souhaitent effectuer des travaux personnels.

***SINISTRE POTEAU A INCENDIE
LOTISSEMENT LES MERISIERS***

DL/2018/008 Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite au sinistre survenu au niveau du poteau incendie du Lotissement les Merisiers, le devis de remplacement s'élève à la somme de 2 570.56 € H.T soit 3 084.67 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, autorisent Monsieur le Maire à procéder au règlement de la facture correspondant à ce devis et à encaisser le remboursement qui sera effectué par l'assurance.

***MISE EN VENTE DU LOGEMENT
SITUE 173 PLACE MICHELINE OSTERMEYER***

DL/2018/009 Compte tenu que les locataires du logement situé 173 Place Micheline Ostermeyer vont partir vers mi-mars, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en vente de cette habitation.

L'ancienne école et le logement attenant situés juste à côté de cette habitation étant déjà en vente, Monsieur le Maire propose de demander une estimation de l'ensemble par deux agences immobilières. L'ancien jardin sera conservé par la Mairie pour servir de dépôt communal.

Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux inondations lors des dernières fortes pluies, Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que :

1) **Concernant la maison de Monsieur CASTEL** : L'aménagement d'une retenue d'eau sur la prairie située auprès de cette habitation va être effectué par les Bassins Versants. Un accord de servitude de passage devra être obtenu auprès de Madame BERTIN Elisabeth, propriétaire de cette prairie.

Ces travaux devront être effectués avant la réalisation de la sente piétonne qui mènera au cimetière.

2) **Concernant la Rue de Cotte-Cotte** : Afin de canaliser l'eau, des travaux vont être effectués par les Bassins Versants. Un accord de servitude de passage sera sollicité auprès de tous les propriétaires concernés.

- **Arrêt de car** : Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il a reçu un avis favorable de Monsieur Matthieu SAUZEAT du Service des Transports concernant le déplacement de l'arrêt de car actuel au niveau de la place de stationnement poids lourds située à quelques mètres. L'aménagement d'une voie piétonne va être nécessaire ainsi que la mise en place d'un panneau interdisant le stationnement des poids lourds. Un devis va être sollicité auprès de la SARL TOCQUEVILLE ET FILS et la Direction des Routes va être contactée afin d'étudier la sécurisation du passage piéton.

Le projet de pose de caméras afin de filmer les infractions au Code de la Route au niveau de cet arrêt de car n'est plus trop envisagé compte tenu de la complexité de la démarche à effectuer ensuite.

- **Ecole** : Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la Commune d'Amfreville les Champs envisage de se rattacher au RPI de GREMONVILLE et YVECRIQUE. Actuellement, les enfants de cette commune (environ 12) peuvent être accueillis à Doudeville.
- **Calvaire** : Monsieur Sylvain CANCEL signale le mauvais état du calvaire situé Rue de Cotte-Cotte et qu'il faudrait intervenir.
- **Contrat CAE** : Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Monsieur Olivier ROUGEOLLE est actuellement en congés et que son contrat CAE se termine au 28 février 2018.
Les aides concernant les nouveaux contrats aidés ne sont plus les mêmes :
 - **Bénéficiaires du RSA** : Prise en charge à hauteur de 60 % pour 20H/semaine.
 - **Hors RSA** : Prise en charge à hauteur de 50 % pour 20H/semaineMonsieur le Maire souhaite attendre la nouvelle circulaire et faire le point sur les finances communales avant de se prononcer sur le recrutement d'un nouveau contrat aidé.
- **Salle Polyvalente** : Monsieur Eric CASTEL se renseigne sur le fonctionnement actuel de la location de la Salle Polyvalente et demande s'il ne serait pas mieux de confier la gestion du calendrier, des visites et du contact avec les locataires à une seule personne. Le fonctionnement actuel étant satisfaisant, aucun changement n'est envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres